

BÂTIR, UN MÉTIER QUI S'ACCORDE AU FÉMININ ?

P.27

Le budget 2025 enfin
adopté

P.29

Crise du logement : entre
déceptions et solutions

P.34

Passoires thermiques, ZAN,
Mayotte... Les pouvoirs
publics sur plusieurs fronts

P.39

Transition énergétique :
la France doit revoir
sa copie

DOSSIER SPÉCIAL FÉMINISATION DANS LE BTP **05**

- Femmes dans le BTP : une progression encore timide
 - « Les Talentueuses » : mettre à l'honneur les femmes dans le bâtiment
 - Dans le quotidien d'une femme sur chantier
 - Conjointe collaboratrice, un statut en péril ?
 - Féminisation des métiers : l'avis des architectes
-

LES ACTUS DU MOIS **27**

- Budget 2025 : les mesures qui entrent en vigueur pour le logement
 - Logement social : 100 000 constructions visées en 2025
 - Passoires thermiques : pas de dérogations pour les copropriétés
-

LES VIDÉOS DU MOIS **44**

CONJONCTURE **45**

- Une année 2024 à oublier pour la construction neuve
 - Logement neuf : enfin une lueur d'espoir ?
 - Industries du bâtiment : une année 2025 tout aussi difficile que 2024
-

ARCHITECTURE **50**

- Wikivillage, le nouveau tiers-lieu parisien
 - À La Rochelle, Archi 5 réalise un projet exemplaire
 - La stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029 dévoilée
-

LES PRODUITS DU MOIS **54**

À l'aube de la Journée internationale des droits des femmes, le BTP dresse un bilan mitigé de la féminisation de ses métiers, même si celle-ci a progressé.

Les femmes qui s'imposent dans ce milieu, comme Caroline Semin, directrice générale de Semin, ou encore Sarah M., maître d'œuvre, partagent des parcours de résilience, où chaque succès est un pas vers la reconnaissance.

Mais la réalité sur le terrain est tout autre. De nombreuses femmes dénoncent encore des remarques sexistes, notamment sur leur légitimité technique.

Leur compétence est souvent mise en doute, et ce, parfois, juste parce qu'elles sont femmes.

La limitation à cinq ans du statut de conjointe collaboratrice souligne également la précarité de nombreuses femmes dans le secteur. Cette réforme les oblige à devenir salariées ou associées, avec des cotisations sociales plus élevées.

L'accès à des postes de direction est encore peu fréquent, tout comme la présence féminine sur les chantiers. Par conséquent, il est indispensable de continuer de soutenir une plus grande représentation des femmes dans la construction.

Ce combat doit se faire sur tous les fronts, avec des initiatives comme le trophée « Les Talentueuses » lancé par Semin, ou la plateforme BatiFemmes.

La féminisation du BTP n'est pas une question de nombre. C'est une question de culture. Une culture où les femmes ne doivent plus prouver qu'elles ont leur place, mais où elles sont acceptées pour ce qu'elles apportent, tout comme leurs homologues masculins. Le chantier de l'égalité est donc encore loin d'être terminé.



Marie Gérald
Journaliste



URSA UPTEX

ISOLANT EN TEXTILES RECYCLÉS

URSA UPWOOD

ISOLANT EN FIBRES DE BOIS



CONFORT EN
ÉTÉ ET EN
HIVER



MISE
EN ŒUVRE
FACILITÉE



100% LOCAL



CONFORT EN
ÉTÉ ET EN
HIVER



MISE
EN ŒUVRE
FACILITÉE



PRODUIT
BIOSOURCÉ

FEMMES DANS LE BTP : UNE PROGRESSION ENCORE TIMIDE



Bien que la place des femmes dans le BTP ait gagné du terrain ces dernières années, des difficultés notamment liées aux conditions de travail ou encore aux stéréotypes de genre, subsistent. Cependant, de nombreuses initiatives contribuent à faire évoluer cette situation.

À l'approche de la Journée internationale des droits des femmes, la place des femmes dans le secteur du BTP reste un enjeu important.

En 2024, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) dénombrait 12,9 % de femmes dans le secteur, avec une répartition inégale selon les métiers : 46,3 % parmi les employés et techniciens, 21 % parmi les cadres, mais seulement 1,8 % parmi les ouvriers. Par ailleurs, plus de la moitié des entreprises sont dirigées ou codirigées par une femme.

Des freins toujours présents...

Si la mixité progresse, elle reste encore limitée. « *Nous étions à 10 % il y a quelques années, nous avons gagné quelques points, mais il faut continuer à travailler pour attirer plus de femmes* », souligne la présidente de

la commission nationale des Femmes de l'artisanat à la CAPEB, Cécile Beaudonnat.

L'un des sujets brûlants du moment est la limitation à cinq ans du statut de conjoint collaborateur. Sa disparition contraindra les personnes concernées à passer au statut de salarié voire d'associé, ce qui entraînera une augmentation significative des cotisations sociales, passant de 3 000 à 15 000 euros par an.

D'autres freins entravent l'accès des femmes au secteur, notamment en matière de financement. « *Il leur est encore fréquemment demandé une garantie de leur mari ou de leurs parents, alors que cette exigence n'est pas imposée aux hommes* », déplore-t-elle. La gestion des congés maternité et paternité dans les petites entreprises artisanales pose également problème. Remplacer temporairement une

FEMMES DANS LE BTP : UNE PROGRESSION ENCORE TIMIDE

employée en congé est souvent complexe, ce qui freine l'embauche des femmes.

...malgré un changement de mentalité

Pourtant, un changement de mentalité est en cours.



« Les jeunes générations ne se posent plus la question de la mixité. Pour elles, travailler ensemble, hommes et femmes, est une évidence »

**Cécile Beudonnat,
présidente de la Commission Nationale
des Femmes de l'Artisanat à la CAPEB**

Cette évolution est favorisée par la médiatisation croissante des parcours féminins dans le BTP, notamment sur les réseaux sociaux, qui contribuent à déconstruire les stéréotypes.

L'amélioration des conditions de travail, en particulier sur les chantiers, joue également un rôle important. Les efforts de l'OPPBTBTP en matière d'hygiène visent à rendre ces espaces plus accueillants pour les femmes. « Une enquête en cours permettra d'identifier les axes d'amélioration à privilégier », annonce Mme Beudonnat.

Face à ces défis, « il faut oser et s'entourer d'un réseau, que ce soit la CAPEB ou d'autres associations. Se faire accompagner est essentiel pour réussir », encourage-t-elle. Si la mixité dans le BTP progresse, elle reste encore insuffisante.

Des initiatives en faveur de la mixité

Longtemps considéré comme un secteur exclusivement masculin, le BTP voit émerger des initiatives visant à renforcer la visibilité des femmes, à l'instar de la plateforme BatiFemmes. Lancée en mai 2022, et fondée par deux femmes, Emmanuelle Taulet et Karine Santamaria, cette entreprise met en relation des particuliers avec des artisanes qualifiées, diplômées et assurées. Aujourd'hui, le réseau regroupe plus de 160 artisans, dont 60 % en reconversion professionnelle.

Malgré cela, la présence féminine reste faible dans le bâtiment. Les femmes représentent 4 % des artisans du secteur, un chiffre qui tombe à 1 % dans certaines spécialités comme l'électricité, la plomberie ou le carrelage. Les préjugés restent un frein majeur. Certains clients hésitent encore à confier des travaux techniques à une femme, comme en témoigne une électricienne du réseau BatiFemmes : « Un client m'a dit : "Je pensais que vous étiez la secrétaire, jamais je ne vous confierai l'électricité de ma maison, c'est trop technique" ».

Pour améliorer la mixité, « l'image du secteur doit évoluer, car il reste souvent perçu comme une filière de dernier recours. La féminisation des noms de métiers permet aussi d'ancrer la présence des femmes dans l'imaginaire collectif : parler de plombières, d'électriciennes ou de menuisières contribue à normaliser leur place. Les outils de travail deviennent également plus ergonomiques, comme en témoigne l'exemple des girafes utilisées en peinture, qui ne pèsent plus que

FEMMES DANS LE BTP : UNE PROGRESSION ENCORE TIMIDE

4 kg, contre 10 kg auparavant », développe Karine Santamaria.

L'entrepreneuriat féminin reste un autre enjeu. Beaucoup d'artisans, faute de confiance, préfèrent le salariat après leur formation, alors que les hommes hésitent moins à se lancer à leur compte. BatiFemmes œuvre pour les accompagner en leur apportant des chantiers qualifiés et en les mettant en relation avec des clients sensibles à la mixité. « *Ces derniers se répartissent en trois profils : ceux qui recherchent une relation plus apaisée et plus à l'écoute, ceux qui se sentent plus en sécurité avec une artisanne, et ceux qui souhaitent soutenir activement la présence des femmes dans le BTP* », explique la cofondatrice.

Sexisme et harcèlement : encore des problématiques à combattre

Si le BTP n'est pas plus touché que d'autres secteurs par ces phénomènes, une vigilance particulière demeure nécessaire. Louise Peugny, avocate au cabinet Voltaire Avocats, souligne que le caractère historiquement masculin du BTP, notamment sur les chantiers, renforce parfois les comportements sexistes : « *Beaucoup d'entreprises mettent en place des formations sur le sexisme, mais encore trop peu sur les chantiers eux-mêmes, où les mentalités évoluent plus lentement* », explique-t-elle.

Elle insiste également sur le fait que « *les comportements déplacés ne sont pas toujours perçus comme du harcèlement par leurs auteurs, d'où l'importance d'une sensibilisation à accroître* ».

L'avocate en droit social rappelle aussi que les femmes hésitent encore trop à signaler des faits de harcèlement, par crainte de représailles ou d'être perçues comme des éléments perturbateurs : « *On observe un vrai problème d'isolement, notamment pour celles qui travaillent dans des petites structures ou qui sont les seules femmes sur un chantier. Elles ont souvent peur de parler, par peur de nuire à leur carrière* », indique Me Peugny.

Pour lutter contre ces dérives, elle recommande de « *généraliser la présence de référents harcèlement dans les entreprises et sur les chantiers, pour offrir un cadre sécurisé aux femmes qui souhaitent témoigner* ».

« *Ayez confiance en vous ! Si vous aimez ces métiers et que vous avez envie de travailler de vos mains, foncez !* », conclut la cofondatrice de BatiFemmes.

Propos recueillis par Marie Gérald



Cofra'GRIMP : système de protection périphérique grimpante antichute

Nouvelle génération de garde-corps pour le gros œuvre, que ce soit à partir du RDC, lors du coulage de la dalle supérieure, ou sur la dalle coulée, cofra'GRIMP assure la sécurité des personnes grâce à la pose au fur et à mesure de l'élévation des murs, des lisses ou des planches du garde-corps. La sécurité est assurée par la fixation des éléments de cofra'GRIMP sur les dalles béton et non dans les murs. Testé et certifié conforme à la norme EN NF 13374 +A1 classe A par l'APAVE (rapport APAVE R11883190-001-1).

Cofra'GRIMP permet la réalisation d'un garde-corps périphérique temporaire en protection dite grimpante lors de la construction des murs, y compris au niveau des dalles béton depuis le RDC jusqu'au niveau R+5 voir plus.

Un 1er élément autoporteur de 1.30 m se fixe sur le radier ou la première dalle, avec l'ajout de la rehausse de 2,90 m, soit une hauteur de 4,20 m le dispositif permet de monter un mur d'au moins 2,50 m, de coffrer la dalle supérieure sans reprise de charge intermédiaire et d'avoir la protection périphérique déjà en place à l'étage supérieur au niveau de la dalle. Pour les étages suivants : fixation de la rehausse dans une platine qui est visée sur la dalle coulée, puis pose d'une nouvelle rehausse dans la précédente et ainsi de suite.

Cofra'GRIMP est le résultat d'études et d'essais sur chantiers et de l'écoute de responsables de la prévention, pour avoir un système sans trous dans les murs (évite les ponts thermiques) et ne plus se fixer dans les murs dont la résistance à la traction est variable en fonction des méthodes de hourdage, du temps de séchage et des conditions climatiques.

Cofra'GRIMP est un produit ergonomique simple et léger dans sa conception ce qui facilite sa mise en œuvre et son stockage.

« LES TALENTUEUSES » : METTRE À L'HONNEUR LES FEMMES DANS LE BÂTIMENT



Quels sont les derniers freins à la féminisation des métiers du bâtiment ? Quelles solutions pour y remédier ? Échange avec Caroline Semin, directrice générale de Semin, à l'origine des trophées « Les Talentueuses ».

À 33 ans, Caroline Semin est directrice générale de l'entreprise familiale depuis 2017. Avant cela, la jeune femme a fait une école de commerce, travaillé chez Actis, puis est devenue commerciale pour Semin en région parisienne pendant deux ans, avant de rejoindre le siège en Moselle.

En tant que femme dans le secteur du bâtiment, a-t-elle déjà fait face à des remarques déplacées ou à des préjugés ?

« Oui, c'est déjà arrivé quand j'étais commerciale sur le terrain, chez Semin, et avant même. C'est surtout sur l'aspect technique qu'on a tendance à nous tester pour voir si on est capable d'apporter des réponses. C'est souvent le côté technique qui est challengé », témoigne Caroline Semin.

« Après, cela fait un petit moment que ça n'est pas arrivé. Et puis, je pense que les choses évoluent. On voit quand même de

plus en plus de femmes dans les métiers du bâtiment, que ce soit dans la distribution, dans l'industrie », souligne-t-elle.

Favoriser la mixité au sein des effectifs

En tant que directrice générale, elle a désormais à cœur de développer la mixité au sein du groupe.

À ce jour, Semin compte « seulement » 25 % de femmes parmi les 900 salariés que compte le groupe. L'objectif de Caroline Semin : « atteindre les 50 % d'ici 10 ans ».

« On suit de près l'index hommes-femmes, qui a bien évolué sur les trois dernières années, et qui prend en compte tout un tas de critères, que ce soit le nombre de femmes dans les effectifs, mais aussi le nombre d'évolutions de femmes à des postes stratégiques, l'index aussi en termes de rémunération, etc. C'est multi-critères », nous explique-t-elle.

« LES TALENTUEUSES » : METTRE À L'HONNEUR LES FEMMES DANS LE BÂTIMENT

La DG de Semin estime qu'il sera plus compliqué d'atteindre un pourcentage de 50 % de femmes dans les usines et métiers de maintenance. Elle pointe du doigt la pénibilité et les a priori sur un secteur souvent considéré comme « *peu sexy* ».

Alors, quelles solutions peuvent être mises en place pour réduire cette pénibilité ?

À l'échelle de Semin, le groupe étudie notamment l'amélioration des postes de travail au sein de ses usines.

« *Sur la préparation de commandes, il y a pas mal d'actions qui sont mises en place avec la médecine du travail pour améliorer les conditions, surélever les palettes, déployer des ceintures dorsales etc.* », précise Caroline Semin.

Réduire le poids des produits

Le poids a également été revu à la baisse pour le conditionnement des sacs :

« *On a encore quelques sacs en 25 kg, mais de moins en moins. On passe maintenant beaucoup sur du 15 kg, qui est le "poids confort" admissible pour tout le monde. Parce qu'en soi, porter un sac de 25 kg, que ce soit pour une femme ou un homme, on se casse le dos de la même manière* », souligne la DG de Semin.

Toutefois, elle reconnaît que le poids des produits peut être un frein supplémentaire pour les femmes qui hésitent à rejoindre le secteur du bâtiment : « *Une plaque de plâtre aujourd'hui, c'est super lourd. C'est compliqué de monter les étages avec, de les poser, etc.*

Forcément, c'est un frein direct », regrette-t-elle.

Interrogée sur le recours aux exosquelettes, elle explique que la plupart d'entre eux facilitent le travail au-dessus des épaules, mais que ce ne sont pas des gestes récurrents parmi les métiers couverts par Semin.

« *Il y a d'autres tests d'exosquelettes qui sont en cours actuellement, mais pour des gestes différents, plus adaptés à nos métiers. Donc on continue de travailler sur le sujet avec les équipes* », ajoute-t-elle.

« Les Talentueuses » : valoriser les femmes dans le bâtiment

Pour mettre les femmes du bâtiment à l'honneur et montrer des initiatives inspirantes, Semin a lancé en 2023 le trophée « *Les Talentueuses* ».

“

« L'objectif des Talentueuses, c'est de mettre en avant des femmes, et surtout créer une communauté de femmes dans le bâtiment pour attirer de plus en plus de femmes dans nos métiers »

Caroline Semin,
directrice générale de Semin

« LES TALENTUEUSES » : METTRE À L'HONNEUR LES FEMMES DANS LE BÂTIMENT

La première édition ayant été un succès, avec plus de 120 candidatures, une « saison 2 » a été lancée pour 2025, avec une cérémonie de remise des trophées prévue en juin.



Les lauréates de l'édition 2023. ©Semin

Parmi les nouveautés : un élargissement à l'international, ou encore de nouvelles catégories, parmi lesquelles « Reconversion professionnelle ».

« On a rajouté une catégorie "Reconversion professionnelle" parce qu'on s'est rendu compte lors de la première édition qu'il y a eu beaucoup de femmes qui avaient fait des études ou des débuts de carrière qui n'ont rien à voir avec le bâtiment et qui, par passion, ont décidé de tout plaquer et d'engager une reconversion vraiment à 360°C en changeant complètement d'univers, pour faire un métier passion dans le bâtiment », explique la directrice générale de Semin.

Au sein des nouvelles catégories, on retrouve également « L'art dans le bâtiment », ou encore « L'amour est dans le bâtiment » - faisant bien évidemment référence à l'émission-phare diffusée sur M6 :

« Là, c'est pas "L'amour est dans le pré", c'est "L'amour est dans le bâtiment". En fait, l'idée,

c'est de raconter son histoire, comment la personne a trouvé l'amour grâce au secteur du bâtiment. Ce n'est pas forcément deux personnes qui travaillent dans le bâtiment, en tout cas qui se sont rencontrées dans un contexte lié au bâtiment », détaille Caroline Semin.

Ces trois nouvelles catégories viennent s'ajouter à trois autres déjà existantes, à savoir « Active », « Apprentie », et « Engagée ».

Un jury mixte de 10 personnes départagera les candidatures. Parmi ce jury, on retrouvera notamment François Bériot (directeur général de Samse), Charles Gaël Chaloyard (directeur général de Tout Faire), Nathalie Tchang (présidente du Club des femmes du bâtiment), ou encore Lucie Amand (lauréate 2023 de la catégorie « Influenceuse »).

Propos recueillis par Claire Lemonnier

Préservez l'Histoire, bâtissez l'avenir avec Tremco CPG !

Fournisseur de matériaux pour la rénovation et la construction de bâtiments en France.



☎ 09 71 00 80 00 | ✉ info-fr@tremcocpg.com | 🌐 www.tremcocpg.eu/fr-fr/

DANS LE QUOTIDIEN D'UNE FEMME SUR CHANTIER



Les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'orienter vers le secteur du BTP. Pourtant, des préjugés persistent et celles-ci sont encore souvent victimes de remarques déplacées, si ce n'est pire. Malgré tout, leur profil peut comporter certains avantages, pour elles comme pour leurs clients et leurs employeurs. Témoignages.

Le secteur du BTP commence peu à peu à se féminiser. Si en termes d'effectifs, la part de femmes employées est encore loin d'égaliser celle des hommes, les choses évoluent dans le bon sens.

En France, il y a une vingtaine d'années, la part des femmes était d'environ 8,6 % dans le secteur. Aujourd'hui, elles sont entre 12 et 13 % à travailler dans le milieu du BTP. Selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB), cette part était de 12,9 % dans le bâtiment, et environ 11,5 % dans les travaux publics en 2022.

Toutefois, cette répartition varie fortement selon les fonctions. En effet, les femmes sont bien plus nombreuses à occuper des postes administratifs ou de management (environ 20 à 21 %) qu'à occuper une fonction sur les chantiers. Sur le terrain,

entre 1,6 et 1,8 % des employés sont des femmes.

Malgré cette hausse progressive de la part des femmes dans le secteur, celles-ci y sont encore largement minoritaires. Pourquoi les métiers du BTP ne leur octroient pas une plus grande place ?

Les femmes davantage présentes dans l'administratif ou le management

Pour Audrey S., directrice de travaux au sein d'une agence d'architecture, la dimension physique joue un rôle prépondérant quant à la part des femmes ouvriers sur les chantiers : « *Les ouvriers ont souvent des tâches très physiques. Je pense qu'il est beaucoup plus difficile pour une femme de les remplir, car il est parfois question de porter des charges lourdes toute*

DANS LE QUOTIDIEN D'UNE FEMME SUR CHANTIER

la journée. Selon moi, cette dimension physique justifie le fait qu'il y ait très peu de femmes ouvriers sur les chantiers ».

La directrice de travaux souligne toutefois que du côté des architectes ou des directrices de travaux, les femmes occupent une place de plus en plus importante, jusqu'à dépasser en nombre leurs homologues masculins. Des propos qui confirment les données de la FFB : « *Le métier d'architecte est tout de même très féminin. Aujourd'hui, quand on regarde les profils dans les écoles d'architecture, il y a beaucoup plus de filles que de garçons* ».

Même perception pour Sarah M., maître d'œuvre et assistante à maîtrise d'ouvrage pour une boîte qui a préféré conserver l'anonymat : « *Pendant mes études, il y avait une majorité de femmes dans les écoles d'architecture, tandis que les hommes étaient majoritaires en école d'ingénieurs* ».

Gagner le respect et la confiance des homologues masculins

Les femmes aux postes administratifs et de management sont-elles pour autant respectées par leurs homologues masculins ? Cela dépend des profils auxquels elles vont faire face, comme l'explique Audrey S. : « *Que l'on soit un homme ou une femme, quand on arrive dans le milieu, on peut facilement être impressionné. On peut alors faire face à deux types de profils de façon générale : les entreprises pédagogiques, et celles qui sont plus réticentes envers les femmes, car elles sont dans des stéréotypes selon lesquels nous sommes moins techniques et donc moins*

compétentes. C'est quelque chose qui existe encore, mais qui, selon moi, est de plus en plus rare ».

Une étape par laquelle il faut parfois passer, avant de finir par se faire accepter, non sans avoir passé quelques obstacles.



« Les femmes sont comme mises à l'épreuve. Il y a parfois des situations où des conducteurs de travaux nous posent des questions dont ils ont la réponse. Ces derniers veulent simplement s'assurer que nous maîtrisons notre sujet »

**Audrey S.,
directrice de travaux
pour une agence d'architecture**

« *Une fois que l'on a gagné leur confiance, les choses se passent en général très bien* », nous explique Audrey S., qui concède toutefois que ces « tests » sont certainement plus réservés aux femmes qu'à leurs homologues masculins.

Les profils féminins appréciés sur chantier

Sarah M. nous explique qu'en tant que maître d'œuvre d'exécution, poste qu'elle occupait anciennement, certains ouvriers se montraient parfois plus motivés quand la consigne venait d'elle. « *J'étais quelqu'un*

DANS LE QUOTIDIEN D'UNE FEMME SUR CHANTIER

d'appréciée sur les chantiers. Et cela pouvait s'avérer avantageux car il arrivait que l'un de mes collègues masculins fasse une demande spécifique à un ouvrier, sans que celle-ci ne soit exaucée. Tandis qu'avec ce même ouvrier, si c'est moi qui lui faisais la demande, j'étais tout de suite entendue », témoigne la maître d'œuvre d'exécution. « *Certains interlocuteurs sont plus sensibles et à l'écoute lorsqu'une femme demande un service. Un homme a plutôt tendance à vouloir aider une femme plutôt qu'un homologue. Peut-être aussi par la forme de la demande ou malgré nous, par galanterie ou parce que certains sont charmés naturellement »,* ajoute Audrey S..

L'intéressée développe : « *Certains conducteurs de travaux m'ont dit qu'ils préfèrent avoir affaire à une femme. Ces derniers ont la sensation que lors d'une réunion, le ton augmente beaucoup moins qu'avec des hommes. Les femmes sont davantage dans l'écoute et la compréhension, elles ont plus tendance à chercher des solutions »,* témoigne la conductrice de travaux.

Ne pas avoir peur de parler

Malheureusement, tout est loin d'être rose pour les femmes du secteur. Certaines font les frais de ce milieu très masculin, jusqu'à faire l'objet de remarques et de comportements déplacés, voire sexistes.

Si ce genre de situation arrive, il est primordial d'en parler, comme l'explique la conductrice de travaux : « *J'ai l'exemple d'une stagiaire qui avait été victime de remarques déplacées de la part d'un ouvrier.*

Nous n'en savions rien jusqu'à ce qu'elle décide de nous en parler. Avant ça, et quand il était question de la placer sur tel chantier, on constatait un malaise de sa part à l'idée de travailler avec l'ouvrier en question. C'est pour cela que la communication est très importante, cela permet d'éviter ce genre de situation, de se sentir oppressé. Il n'y a surtout aucune honte à parler, car ce n'est pas elle qui est fautive, elle n'a rien fait de mal ».

Même son de cloche pour Sarah M. : « *Si l'on est victime de sexisme, il ne faut pas avoir peur d'en parler et d'évoquer la chose avec les personnes que l'on a autour de soi. Il faut également être capable de dire à la personne qui nous importune que son comportement ne nous plaît pas. Et cela ne vaut pas uniquement pour les métiers du BTP ».*

Propos recueillis par Jérémy Leduc



POURQUOI CHERCHER AILLEURS ?

L'info béton, les outils malins et les services pros 🦾 sont déjà sur Batiweb !



1 UNE ACTUALITÉ À LA POINTE DU SECTEUR

Restez informés en temps réel des évolutions et tendances du BTP grâce à nos articles, analyses et reportages.

[Découvrir les actualités](#) →

2 VOTRE ESPACE ABONNÉ PERSONNALISÉ

Organisez vos favoris, sauvegardez vos contenus préférés et personnalisez votre expérience sur Batiweb.

[Accéder à l'espace abonné](#) →

3 UN ESPACE DÉDIÉ AUX INDICES DU BTP

Consultez gratuitement les indices et indices-prix du secteur pour vos études et projets.

[Explorer les indices](#) →

4 UNE CONSULTATION LIBRE AUX MARCHÉS PUBLICS

Consultez gratuitement les derniers appels d'offres et trouvez des opportunités pour développer votre activité.

[Consulter les marchés publics](#) →

5 UNE VITRINE DES PRODUITS ET FABRICANTS

Découvrez les innovations et solutions des fabricants pour simplifier vos chantiers.

[Voir les produits](#) →

SUIVEZ-NOUS: 



WhatsApp



Youtube



Spotify



Amazon music



Linkedin

batiweb

STATUT DE CONJOINTE COLLABORATRICE : 40 ANS DE PROTECTION EN VOIE DE DISPARITION ?



Créé en 1982, le statut de conjoint collaborateur offre une protection sociale et une reconnaissance professionnelle aux conjoints des chefs d'entreprise. Quelles évolutions pour ces conjoints, et surtout les conjointes, travaillant au sein d'entreprises artisanales du bâtiment ? Quels dangers avec la réforme de 2022 ? Décryptage avec la CAPEB.

10 juillet 1982. La loi relative aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale, entre en vigueur. Son objectif : reconnaître un statut légal et professionnel du conjoint dans l'entreprise.

« Depuis la loi de 1982, il y a bien des choses qui se sont mises en place, mais le drame c'est que les femmes elles-mêmes n'en ont pas pris conscience », témoignait, en 1987 et auprès de la chaîne télé FR3, Michèle Barreau, qui partageait, avec son mari artisan-menuisier, la gestion de leur entreprise familiale dans le Gers.

« Il est certain qu'elle aide beaucoup dans l'entreprise pour le développement, du point de vue [recrutement] des salariés (...), parce que ça coûte beaucoup de temps », reconnaissait son époux Laurent Barreau.

À côté, Mme Barreau assurait la vie de foyer et l'éducation de ses deux filles. Double casquette que devaient porter « des milliers » de conjointes, selon le reportage.

Une protection sociale, un rôle reconnu dans l'entreprise...

Heureusement, la loi de juillet 1982 est venue apporter une « protection sociale, parce beaucoup de femmes à une autre époque travaillaient au bureau, dans l'ombre de leur mari », contextualise Corine Postel, vice-présidente en charge des questions sociales à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). « Elles n'étaient pas déclarées et n'avaient officiellement pas de profession. Du coup, au moment de la retraite, elles n'avaient jamais cotisé. Elles se retrouvaient "aux crochets" de leur mari », développe-t-elle.

STATUT DE CONJOINTE COLLABORATRICE : 40 ANS DE PROTECTION EN VOIE DE DISPARITION ?

Le statut de conjoint collaborateur assure en plus une protection sociale en cas de grossesse ou d'arrêt maladie. Il protège également en situation de veuvage ou de divorce, pouvant impacter l'activité et la stabilité.

« *Il faut savoir qu'il n'y a pas de salaire dans le statut du conjoint collaborateur. On partage les revenus avec le conjoint* », insiste Mme Postel. Et d'ajouter :

« *La conjointe n'est pas en situation de précarité, parce qu'elle a la possibilité de cotiser sur des assiettes importantes, voire autant que celles de son mari* », selon les possibilités financières de l'entreprise.

La vice-présidente en charge des questions sociales de la CAPEB est elle-même conjointe collaboratrice au sein de Postel Couverture, à Chaufour-les-Bonnières (Yvelines). Elle y gère la comptabilité, la paie, les factures, les devis, « *tout ce qui est administratif* ».

« *Au début, j'ai cotisé pour ma retraite, mais sans statut puisque mon mari était en EURL [entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, NDLR] à l'époque, ce n'était pas possible. En 2006, j'ai pu avoir ce statut et depuis, je m'en trouve très bien* », nous raconte Corine Postel.

« *En plus, ce statut permet d'avoir un mandat de gestion. C'est-à-dire que j'ai la signature à la banque, je peux signer les devis, exactement comme mon mari. C'est une souplesse dans la gestion* », abonde-t-elle.

Être conjoint collaborateur offre également un pouvoir de représentation syndicale.

Michèle Barreau pouvait ainsi représenter son mari dans tous les organismes professionnels, durant les années 1980.

Le statut mis en danger par la réforme de 2022

Mais revenons plutôt au présent, avec cette question : combien représentent les femmes au statut de conjoint collaborateur ? 85 %, tous domaines confondus.

Depuis sa création, le statut de conjoint collaborateur a aussi évolué. Une loi du 2 août 2005 a notamment rendu obligatoire le choix d'un statut pour le conjoint, entre celui de conjoint collaborateur, conjoint salarié ou conjoint associé.

« *Le caractère facultatif de ce choix et la lente prise de conscience chez les artisans eux-mêmes rendent la loi [de 1982] peu efficace. En 2004, on estime que 20 % seulement des conjoints d'artisans ont choisi un statut juridique, alors que 80 % des conjoints travaillent dans l'entreprise* », restitue Delphine Poques, professeure de lettres, histoire et géographie en lycée professionnel.

L'obligation est réaffirmée dans une récente réforme, dans le cadre du plan gouvernemental d'action en faveur des travailleurs indépendants et de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022. Appliquée depuis le 1er janvier 2022, elle présente des avantages sur le papier, dont l'extension du statut aux concubins, au-delà des conjoints mariés et partenaires de PACS.

STATUT DE CONJOINTE COLLABORATRICE : 40 ANS DE PROTECTION EN VOIE DE DISPARITION ?

Elle vise également à simplifier la vie des micro-entrepreneurs, en proposant aux conjoints collaborateurs de cotiser sur une assiette, calculée en fonction du chiffre d'affaires du chef d'entreprise ou sur une assiette forfaitaire à un-tiers du plafond de la Sécurité Sociale (PASS).

Des mesures de modernisation et simplification saluées par la CAPEB, à l'exception d'une : la limitation de la durée du statut de conjoint collaborateur à cinq ans.

Comme expliqué sur le site du service public, ceux devenus bénéficiaires au titre de conjoint collaborateur, entre 2017 et 2022, pourront le rester jusqu'à fin 2026. Les personnes optant pour ce statut à partir de 2022 pourront le conserver uniquement cinq ans.

L'idée du gouvernement : inciter à « *passer en conjoint salarié ou en conjoint associé, si l'entreprise est une société. Mais ce n'est pas le cas de toutes les entreprises* », indique Corine Postel.

Si ces situations sont considérées comme plus protectrices, elles entraîneraient « *des charges sociales beaucoup plus élevées, passant de 3 000 à 15 000 euros de cotisations sociales, plus le salaire* », estime Cécile Beaudonnat, présidente de la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat à la CAPEB, interrogée sur la représentation des femmes dans le secteur. « *Les femmes qui ont choisi ce statut l'ont fait pour avoir une liberté de choix, concernant leur statut dans l'entreprise et leur relation avec leur mari* », rappelle-t-elle.

« *Beaucoup de femmes n'envisagent pas du tout d'être la salariée de leur mari. Moi, je sais que je n'aimerais pas. Même mon mari n'aimerait pas que je sois sa salariée* », commente de son côté Corine Postel.

Une campagne pour interpeller Brigitte Macron

La Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat de la CAPEB a pourtant proposé d'augmenter l'assiette de cotisation sociale, afin qu'elle passe du tiers au minimum aux trois quarts du plafond annuel de la Sécurité Sociale (PASS).

« *Cependant, le gouvernement ne semble pas favorable à cette proposition* », déplore Cécile Beaudonnat, n'ayant reçu aucun retour sur cette solution.

« *Il pourrait y en avoir d'autres, mais notre but est de montrer qu'on est prêts à faire des efforts pour conserver ce statut, et qu'il soit encore plus protecteur qu'il ne l'est actuellement pour les femmes* », plaide Corine Postel.

Selon la vice-présidente en charge des questions sociales à la CAPEB, cette solution signifierait aussi plus « *de rentrées dans les caisses de la Sécurité Sociale* ».

La CAPEB compte défendre cette cause, par une campagne prévue le 8 mars. 20 000 cartes postales seront transmises aux CAPEB départementales, pour qu'elles les fournissent aux femmes adhérentes. Adressée à l'Élysée, la missive est d'office affranchie gratuitement.

STATUT DE CONJOINTE COLLABORATRICE : 40 ANS DE PROTECTION EN VOIE DE DISPARITION ?

Les femmes de l'artisanat du bâtiment pourront donc l'envoyer à Brigitte Macron, lors de la journée internationale des droits de la femme.

Parmi les parlementaires et ministres chargés de ces questions, la figure de la Première Dame restait la plus symbolique.

Le but est de « *l'interpeller sur la disparition de ce statut, et puis en insistant sur le fait que les femmes de l'artisanat du bâtiment ont le droit de choisir leur statut* », résume Corine Postel.

Propos recueillis par Virginie Kroun

Madame MACRON,

Je vous interpelle en qualité de femme de l'artisanat du bâtiment concernant **la suppression programmée du statut de conjoint collaborateur**, choisi par plus de 25 700 femmes aujourd'hui en France, et fruit d'un long combat pour protéger les femmes. En effet, ce statut, générateur de droits, est protecteur des conjoints, tout en étant adapté à la vie des TPE et à celle des couples entrepreneurs. Choisi délibérément par les femmes conjointes, il leur permet d'assurer au quotidien la pérennité de l'entreprise, tout en étant protégée. La suppression programmée de ce statut par l'État entraînera donc des conséquences directes dans les choix de vie des conjointes et le développement de nos entreprises, avec un risque important de retour au travail dissimulé des femmes, sans aucune protection associée. Je sais combien la liberté des femmes, leur protection et leur intégration économique sont des enjeux qui vous tiennent à cœur, c'est pourquoi je sollicite votre soutien pour mettre en lumière notre combat.

Extraits de la carte postale envoyée le 8 mars par les adhérentes de la CAPEB

Crédit image : CAPEB



simple.
la fenêtre
DORMANT INVISIBLE

ESTHÉTIQUE & PERFORMANTE

INVISIBLE | FINE | SOLIDE

MILLET
FABRICANT DE PORTES ET FENÊTRES SUR MESURE

FÉMINISATION DES MÉTIERS DU BÂTIMENT : QU'EN PENSENT LES ARCHITECTES ?



À l'instar d'autres professions, les femmes ne cessent de revendiquer leur place dans le bâtiment. Or le monde de la construction est vaste, les métiers ainsi que les fonctions sont diverses et les réponses aux différentes problématiques sont variées. Dans cet univers qui renvoie majoritairement vers une image masculine, qu'en est-il de l'architecture ? Quelques professionnelles nous donnent leurs avis.

Le métier d'architecte, historiquement, est majoritairement masculin, bien qu'il ait toujours séduit le genre féminin. Pourtant, nombreux sont les non-professionnels capables de citer quelques noms de femmes ayant marqué la profession d'architecte. Un petit détour par l'origine du métier d'architecte et un regard vers l'histoire est nécessaire, pour trouver des personnages tardivement reconnus.

Un diplôme, parcours multiples, hier...

L'une des architectes les plus célèbres, mais peu connue du grand public, est Marion Mahony Griffin, née en 1871, dont la carrière comprend d'importantes collaborations avec Frank Lloyd Wright et avec Walter Burley Griffin, un architecte qu'elle a ensuite épousé. Dans l'exercice de son métier, la femme de l'art a arpenté trois continents et exercé l'architecture

pendant plus de six décennies.

La première femme française à être diplômée en architecture à l'École des Beaux-Arts en 1923 est Jeanne Besson-Surugue qui intègre la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement (DPLG) en 1924 et quitte son pays natal pour exercer à l'étranger dès 1925. Elle travaille à La Havane, à Cuba et à Phnom Penh (Cambodge), en tant qu'architecte des travaux publics.

Par ailleurs, un autre nom attire notre attention, Geneviève Dreyfus-Sée, diplômée de l'École des Beaux-Arts en 1934 qui, une fois ses études terminées, s'adonne à l'écriture. Elle rédige ainsi des articles, sous un pseudonyme, pour plusieurs revues d'architecture ainsi que des livres historiques et culturels. À l'instar de Marion Tournon-Branly qui signe une multitude

FÉMINISATION DES MÉTIERS DU BÂTIMENT : QU'EN PENSENT LES ARCHITECTES ?

d'articles pour la revue Maisons et Jardins, enseigne l'architecture et ouvre seule son agence d'architecture pour réaliser plusieurs projets privés mais aussi publics.

D'autres ont travaillé en duo comme la designer et architecte Charlotte Perriand, qui a réalisé plusieurs œuvres avec Le Corbusier.

Les noms de ces « *architectes de l'ombre* » ont mis du temps à se faire connaître. Il s'agit de parcours variés pour une profession où la parité est loin d'être obtenue.

Jusqu'à nos jours...

Selon les chiffres de l'Ordre des architectes, en France, parmi les inscrits au tableau de l'Ordre, la population demeure majoritairement masculine et ceci malgré une croissance de 16 points entre les années 2000 et 2021. Cependant, un détail important nous interpelle, 49,7 % parmi les architectes de moins de 35 ans et la moitié des nouveaux inscrits à l'Ordre sont des femmes.

Ce qui explique probablement un changement de paradigme. Majoritaires dans les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA), les femmes se font de plus en plus rares quand il s'agit de diriger seule une agence. Même constat concernant les distinctions, les jurys et l'enseignement des projets de l'architecture.

Plusieurs questions nous taraudent : que se passe-t-il entre la sortie des Écoles

d'Architecture et l'exercice du métier d'architecte ? Où sont les femmes ? Des raisons particulières pour qu'elles choisissent le salariat, la recherche, le journalisme ou d'autres voies parallèles ? Les cas de figures sont nombreux, les parcours sont multiples, mais le constat reste le même. Faisons le tour de quelques professionnelles qui gravitent autour du métier d'architecte.

À travers sa thèse, l'architecte doctorante Margotte Lamouroux cherche à comprendre le rôle des architectes dans le développement de la filière bois-construction. Depuis sa sortie d'École d'Architecture, la femme de l'art n'a pas exercé la maîtrise d'oeuvre, elle a préféré d'abord s'orienter vers le journalisme puis la recherche. Aujourd'hui, la doctorante anime des ateliers autour de l'architecture bois, participe à des colloques scientifiques et part en voyage de recherche pour mieux orienter sa thèse. Margotte Lamouroux fait partie de ces femmes architectes qui, par choix, se sont éloignées de la maîtrise d'oeuvre.

Magali Chupeau - alias Lili l'archi - est Architecte DPLG. Elle a exercé 15 ans en agence avant de se spécialiser dans l'illustration et le graphisme. Formée à l'École d'architecture de Rennes, elle est actuellement salariée dans une agence d'architecture, mais aussi illustratrice, blogueuse et chroniqueuse sur la chaîne locale TV Tours, où elle parle de design et d'architecture. L'architecte a même participé, via ses dessins, à une bande dessinée intitulée « Ma grossesse, tout le monde s'en mêle ». Scénarisé par les

FÉMINISATION DES MÉTIERS DU BÂTIMENT : QU'EN PENSENT LES ARCHITECTES ?

autrices Sandra Camilleri et Loudia Gentil, l'ouvrage pose en héroïne une architecte.

Maman de deux filles, Magali Chupeau reconnaît, qu'à l'époque où elle a commencé l'exercice du métier d'architecte, la présence des femmes sur les chantiers était moins fréquente qu'aujourd'hui.

Laure Saunier est Architecte DPLG. Après avoir travaillé plus de dix ans dans des agences d'architecture de renom comme Rudy Ricciotti, Anne Demians, Manuelle Gautrand, Moatti Rivière, elle a fondé sa propre agence LS architecture. L'architecte, qui passe la plupart de son temps sur les chantiers, souligne qu'après avoir œuvré sur des projets sublimes, elle ne pouvait que fonder sa propre agence même si c'était sans commande préalable. À une époque où un grand nombre de collègues choisissaient le salariat ainsi que d'autres chemins alternatifs, la femme de l'art s'est lancée toute seule dans l'aventure. Elle concède qu'elle a fait face à de multiples difficultés. Malgré tout, elle continue à exercer son métier et elle en est fière.

Roueïda Ayache est architecte associée d'Architecture-Studio depuis 2001 et participe à l'élaboration de l'ensemble des projets de l'agence. La praticienne, qui a toujours été salariée, a démarré sa carrière sur les chantiers. Son premier concernait une caserne de pompier à Paris, visée par une réhabilitation lourde en site occupé qu'elle a suivie. Puis, elle participe à un grand projet en Chine, où la conductrice de chantier était également une femme.

Seule associée femme de 2001 jusqu'à

2009, l'architecte croit à l'entente et à la fraternité. L'agence étant formée de professionnels de provenances différentes, il y existe une forme de complémentarité, qui est loin de déplaire à l'architecte. Néanmoins, étant une femme, elle se dit être plus attentive à certains détails concernant les finitions ou le côté pratique de l'architecture, mais cela reste marginal.

Au sein d'Architecture-Studio, l'avis de Roueïda Ayache compte tout autant que l'avis des autres associés, les projets de l'agence sont conçus en commun et les associés fondateurs de l'agence suivent avec attention les statistiques où la parité est respectée. Aujourd'hui, la femme de l'art continue à suivre, avec la même ferveur, des projets d'envergure en Egypte ou encore en Arabie-Saoudite.



BD « Ma grossesse, tout le monde s'en mêle » - éditions Des Ronds dans l'O - Scénario : Sandra CAMILLIERI & Loudia GENTIL - Illustrations : Magali CHUPEAU-LEGOFF (Lili l'archi)

L'architecte au féminin est une architecte tout court

Christine Leconte, directrice de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville (ENSAPB), qui a aussi été enseignante, confirme que dans les écoles d'architecture, il existe une très forte

FÉMINISATION DES MÉTIERS DU BÂTIMENT : QU'EN PENSENT LES ARCHITECTES ?

féminisation des candidatures, s'accroissant depuis des années.



« Aujourd'hui nous avons une proportion de 70 % de femmes contre 30 % d'hommes en première année de licence »

**Christine Leconte,
directrice de l'ENSAPB**

« C'est un déséquilibre évident qui est inscrit dans toute la scolarité, dès l'entrée à l'école d'architecture jusqu'au master et même au-delà concernant les diplômes post-master. Cependant les chiffres s'équilibrent lors de la HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre). Selon ce constat, plus de femmes se tournent vers d'autres métiers (maîtrise d'ouvrage, conseil, etc.) sans avoir leur titre de HMONP, qui leur permettra plus tard d'exercer. En HMONP, en 2024-2025, nous avons 52 % de femmes et 48 % d'hommes et c'est plus à l'équilibre. Et en 2023, pour la première fois, davantage de femmes que d'hommes sont entrées à l'Ordre (644 femmes et 605 hommes). La différence existe et peut même être visible chez les boursiers, où les femmes sont à 66 % ».

L'architecte explique qu'au bout de quelques années « une multitude de femmes à l'époque de la construction de la famille, bifurquent pour pouvoir soit reprendre un projet d'études, soit pour s'occuper de leur famille, soit parce que les horaires d'agence sont trop compliqués ».

Les femmes mettent ainsi entre parenthèses leur carrière potentielle comme architecte maître-d'œuvre, certaines de manière très volontaire, mais aussi parce que c'est difficilement conciliable avec la vie de famille.

Pour terminer, l'architecte précise qu'au sein des écoles il existe peu de figures féminines. La féminisation du corps enseignant paraît une évidence, car les proportions sont quasiment inversées. Pour ce qui est des titulaires, nous pouvons trouver 37 % de femmes contre 63 % d'hommes. La solution serait d'inciter les femmes d'abord vers le doctorat puis vers l'enseignement.

À ce propos, Christine Leconte souligne que l'école a, cette année, recruté deux jeunes architectes femmes, en TPCA (Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine). Il serait intéressant de savoir si la présence des femmes architectes change les méthodes d'enseignement ? La réponse de Christine Leconte est claire : « Les méthodes d'enseignement sont sans doute un peu différentes, les femmes ont des façons de se positionner très complémentaires et qui s'accordent aux problématiques actuelles, il faut de la diversité ».

Aujourd'hui, les jeunes entrent dans les écoles d'architecture dans le but de devenir architecte. « Je pense qu'il y a une vraie volonté d'être partie prenante d'une discipline qui s'inscrit dans la fabrication du monde de demain. Les étudiantes sont les premières à demander à travailler sur le terrain (...) »

DIGITALISEZ VOS PROCESSUS & FIABILISEZ VOS RELATIONS

CONFORMITÉ

Évaluer et vérifier la **conformité de vos tiers** pour répondre à vos obligations légales.

FONCTIONNALITÉS

- Collecte, vérification et archivage des **documents légaux et métiers**.
- **Préqualification de tiers** en matière de RSE et d'éthique des affaires.

BÂTISSEUR DE RELATIONS

Sourcing d'entreprises de travaux et de projets sur notre réseau.

FONCTIONNALITÉS

- **Donneurs d'ordres** : sourcez des entreprises qualifiées et disponibles selon vos besoins spécifiques.
- **Entreprises de travaux** : identifiez vos futurs chantiers et recevez des projets ciblés pour votre activité.

CHANTIERS

Faciliter les **relations** et la **conformité** sur les opérations.

FONCTIONNALITÉS

- **Demandes d'agrément** dématérialisées.
- **Panneau de chantier** connecté.
- Conformité du **personnel intervenant**.
- Suivi de **conformité par opération**.



Répondez à vos obligations légales en toute simplicité
et rejoignez le réseau Once For All !



Nous contacter

 contact@onceforall.com • www.onceforall.fr

   Once For All France



Budget 2025 : les mesures qui entrent en vigueur pour le logement

Alors que le budget 2025 a enfin été adopté, plusieurs mesures vont entrer en vigueur pour soutenir les primo-accédants et relancer la construction de logements. Entre PTZ et exonération des droits de succession sur les donations, le point sur les évolutions.

La loi de finances 2025 ayant été publiée au Journal officiel le 15 février, plusieurs mesures vont entrer en vigueur au 1^{er} avril.

Un PTZ élargi à tous les territoires et pour tous les logements neufs

Parmi les nouveautés : l'élargissement du prêt à taux zéro (PTZ) à tout le territoire et pour tous les logements neufs (collectifs et individuels), et ce pour tous les primo-accédants. Le ministère indique que les banques pourront proposer ce nouveau PTZ « *dès le 1^{er} avril* ».

Pour l'achat d'un premier logement construit il y a plus de 5 ans, les conditions restent inchangées. Les ménages pourront bénéficier du PTZ dans l'ancien dans les zones détendues, « *en contrepartie d'un effort sur les travaux de rénovation énergétique* », précise le ministère.

Une exonération des droits de succession pour les donations jusqu'à 300 000 €

Pour relancer la construction de logements et aider les Français à devenir propriétaires, une autre mesure devrait aider certains candidats à l'accession à la propriété : l'exonération des droits de succession pour les donations, en vue de l'achat d'un premier logement neuf.

Les parents et grands-parents pourront ainsi en faire bénéficier leurs enfants et petits-enfants, en leur donnant jusqu'à 100 000 € chacun, avec un plafond à 300 000 € par bénéficiaire. Cette mesure sera possible jusqu'à fin 2026.

Budget 2025 : des avancées pour le logement, saluées par le BTP

En ayant eu recours à l'article 49.3 de la Constitution, François Bayrou a engagé sa responsabilité sur l'adoption des budgets de l'État et de la Sécurité sociale, mettant ainsi un terme à l'immobilisme politique très préjudiciable pour le secteur du BTP. Une nouvelle accueillie avec enthousiasme par la plupart des fédérations du milieu.

À coup de 49.3, les budgets de l'État et de la Sécurité sociale ont enfin été adoptés. Cela marque donc la fin de multiples tractations, tout en soulageant les acteurs du secteur du BTP, las de



cette instabilité politique depuis de trop nombreux mois. Plus qu'un simple soulagement, c'est avec enthousiasme que les acteurs du BTP ont accueilli la nouvelle. À commencer par la Fédération Française du Bâtiment (FFB), qui salue l'adoption du budget 2025.

A

Budget 2025 : 2,1 milliards d'euros prévus pour MaPrimeRénov'

L'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' sera dotée d'un budget de 2,1 milliards d'euros en 2025, a annoncé le ministère du Logement à l'issue de l'adoption de la loi de finances 2025. Il s'agit d'un budget en baisse d'un milliard d'euros par rapport à celui de 2024.

Alors que le budget 2025 a enfin été adopté, le ministère du Logement a précisé que 2,1 milliards d'euros seront consacrés à MaPrimeRénov' en 2025.

S'il s'agit d'un montant similaire à celui de l'année 2023, il est en baisse de 16 % par rapport à la version initiale du projet



de loi de finances 2025, qui prévoyait 2,5 milliards d'euros. Par ailleurs, il compte un milliard d'euros de moins que le budget MaPrimeRénov' de 2024. « Nous fournissons un effort pour accompagner la maîtrise de la dette publique de 460 millions d'euros », a expliqué Valérie Létard, ministre du Logement, dans une interview accordée à Ouest France.

A

L'ÉTAT DU MAL-LOGEMENT EN FRANCE

PORT ANNUUEL 2025 - #30

Logement social, handicap... Le 30ème rapport du mal-logement en détails

Précarité, logement social, hébergement d'urgence, handicap... Nombreux axes sont abordés dans le dernier rapport sur le mal-logement de la Fondation pour le logement des défavorisés. En résumé, 2024 était une année presque blanche en matière de politique du logement, alors que tous les signaux conjoncturels sont au rouge.

Rebaptisée Fondation pour le logement des défavorisés - suite aux témoignages de violences sexuelles visant son fondateur -, l'ex-fondation Abbé Pierre a dévoilé son 30ème rapport sur le mal-logement. Ce dernier fait état d'une année « *presque blanche* » en matière de politique du logement, placée sous le signe de l'attentisme.

« *L'année 2024 aura aussi été marquée par sept mois sans ministre du logement en réelle capacité de prendre des décisions. Sachant qu'on a eu huit ministres du Logement qui se sont succédés depuis l'élection d'Emmanuel Macron* », rappelle Christophe Robert, son délégué général, lors d'une présentation le 4 février.

En attendant, les chiffres du logement s'inscrivent dans le rouge. La France dénombre 350 000 personnes sans

domicile en 2024, selon le rapport. Soit une hausse de 45 % depuis douze ans. 4,2 millions de personnes sont mal logées, qu'elles soient sans logement ou habitent dans des conditions difficiles. Autre alerte de l'organisation : le nombre record de morts dans la rue, qui s'élèvent à 735 en 2024.

11,2 millions de personnes pauvres en France

La situation du mal-logement va de pair avec une paupérisation constante de la population française. Christophe Robert souligne les chiffres de l'INSEE en 2017, qui établit le nombre de personnes pauvres à 9,1 millions.

« *Pour la première fois, l'INSEE a tenté de prendre en compte les angles morts de (...)* »

Un rapport appelle à élargir la rénovation urbaine aux territoires vulnérables

Avec la fin des financements du programme de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) prévu en 2026, quel avenir pour la rénovation urbaine ? Un rapport suggère de renforcer la lutte contre la ségrégation et d'élargir la stratégie aux territoires vulnérables au changement climatique.

Le rapport sur l'avenir du renouvellement urbain, remis au ministre de l'Aménagement du territoire, François Rebsamen, propose une nouvelle étape, plus centrée sur la lutte contre la ségrégation sociale et spatiale.



Selon les auteurs du rapport, la rénovation urbaine doit désormais se décliner de manière différenciée, en tenant compte des spécificités de chaque quartier, notamment ceux qui font face à des enjeux environnementaux urgents. Le rapport appelle à une « *approche adaptée aux réalités spécifiques de chaque quartier* », avec un accent particulier sur les quartiers (...)

A

20 ans après la loi Handicap, où en est l'accessibilité du logement ?

Le gouvernement veut accélérer l'accessibilité du logement pour les personnes en situation de handicap, avec des mesures renforcées sur l'habitat inclusif, l'adaptation des logements et les nouvelles constructions.

À l'occasion du 20ème anniversaire de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, Valérie Létard, ministre chargée du Logement, réaffirme la volonté du gouvernement de rendre le logement plus inclusif.

Si des avancées ont été réalisées ces dernières années en matière



d'accessibilité, beaucoup reste à faire pour adapter le logement aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'habitat inclusif se présente comme une solution intermédiaire entre le logement classique et les établissements spécialisés. Ce modèle favorise la cohabitation entre (...)

A

Logement social : 100 000 constructions visées en 2025

Au lendemain de l'adoption du budget 2025, le ministère du Logement et le mouvement HLM ont conclu un pacte d'engagements pour relancer le logement social. Parmi les objectifs : construire 100 000 logements sociaux en 2025.

Alors que la crise de la construction de logements se maintient, en particulier dans le logement social, le ministère du Logement et le mouvement HLM ont annoncé le 7 février un objectif.

La signature d'un pacte d'engagements réciproques prévoit la construction de 100 000 logements sociaux pour 2025. Soit +15 % de production, par rapport aux 85 300 agréments de logements sociaux délivrés en 2024.

Un attrait financier pour la construction...

« Face à la crise du logement (...) le gouvernement a engagé par la loi de finances pour 2025 un réinvestissement et une remobilisation des leviers de la production », soulignent les deux parties dans un communiqué commun. Une « attention particulière sera portée aux logements de petite surface », est-il indiqué dans la

déclaration. Plus précisément sur les T1 et T2, « qui répondent aux besoins importants des étudiants, des jeunes actifs, mais aussi des ménages hébergés en urgence dans les structures de l'Etat et que le Gouvernement soutient au travers du plan Logement d'Abord », lit-on dans un communiqué ministériel.

Rappelons la réduction de 200 millions d'euros sur la réduction de loyer de solidarité (RLS), ponction prélevée chaque année sur les bailleurs. Le taux du Livret A au 1er février sera baissé de 3 % à 2,4 %, pour un allègement des charges de 850 millions d'euros chez les bailleurs.

Le rétablissement du prêt à taux zéro (PTZ) sera un autre levier activé, étendu sur tout le territoire et tous les logements neufs pour faciliter l'accès à la propriété. Il restera « applicable pour les logements dans l'ancien en zone détendue sous (...) »



LES CHAMPIONS DE L'INNOVATION



C'est un fait reconnu, **KPI encourage et place l'innovation au centre de sa stratégie.**

Ce ne sont pas que des mots.

C'est un fait : pour la 2^e année consécutive, **KPI** figure parmi les 200 entreprises **les plus innovantes de France** et se positionne à la 6^e place dans la catégorie « machines, matériaux, construction »

—
dans le classement des « Leader de l'innovation », publié par « Les Echos » en mai 2024

POUR EN SAVOIR + RDV

SUR KPI.FR



SUIVEZ L'ACTUALITÉ



KPI //
Créateur de systèmes constructifs

Face à la pénurie de logements, la reconversion des bureaux avance

Avec plus de 5,2 millions de m² de bureaux vacants en Île-de-France, la transformation de ces espaces en logements pourrait permettre d'accueillir jusqu'à 340 000 personnes, selon une étude de l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise (ORIE).

Plus de 5,6 millions de m² de bureaux sont actuellement inoccupés en Île-de-France, alors qu'il manque parallèlement au moins 500 000 logements pour loger les Franciliens, note l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise (ORIE) dans une récente étude.

Un potentiel identifié dans 113 communes franciliennes

Afin d'identifier les territoires les plus propices à ces transformations, l'ORIE a mis au point un « *indice de recyclage des bureaux* », un outil d'analyse qui prend en compte trois critères principaux. Le premier concerne la dynamique tertiaire, c'est-à-dire le taux de vacance des bureaux et la capacité du marché à les absorber. Le deuxième critère porte sur la dynamique résidentielle, qui mesure la création de logements, l'évolution des prix et l'offre de transports.

Enfin, la faisabilité économique est également un facteur clé, puisqu'elle repose sur l'écart de prix entre les bureaux et les logements neufs, rendant la conversion plus ou moins rentable.

Sur la base de cet indice, l'étude met en avant 113 communes franciliennes où la transformation des bureaux en logements pourrait être particulièrement pertinente. Parmi elles, les secteurs de Clichy-Saint-Ouen, Vélizy-Villacoublay et Vanves-Gentilly se démarquent par leur fort potentiel de reconversion.

À Saint-Ouen, par exemple, la vacance des bureaux a quadruplé en cinq ans, tandis que la population a connu une augmentation significative, notamment grâce à l'extension de la ligne 14 du métro.

Passoires thermiques : il n'y aura pas de dérogations pour les copropriétés

L'assouplissement des interdictions de location de passoires thermiques dans certaines copropriétés n'aura pas lieu. La proposition de loi portée par un député macroniste et un député socialiste a été rejetée à l'Assemblée nationale.

Le 30 octobre dernier, deux députés déposaient une proposition de loi visant à assouplir les conditions d'interdiction de location des passoires thermiques dans certaines copropriétés, et à introduire des dérogations lorsqu'il existe des freins administratifs ou techniques.

Trois mois plus tard, l'article principal de cette proposition de loi a été rejeté à l'Assemblée nationale, avec 72 voix contre et 65 voix pour.

Dans le détail, les votes favorables à l'article 1 des députés Renaissance et PS n'ont pas été suffisamment nombreux face aux votes défavorables des députés du Rassemblement national et de la France insoumise.

Un cadre macroniste a blâmé la position des députés Les Républicains, alors que quatre se sont abstenus et un a voté contre. « *Pour la gauche on va trop loin, et pour la droite on ne va pas assez loin* », en

termes d'assouplissements, a résumé cette cadre. Les écologistes se sont pour leur part abstenus.

Des conséquences sur le marché locatif

Mais « *les conséquences sont très concrètes* » pour le marché locatif, a-t-elle regretté, dénonçant une décision « *lunaire* » des députés LR.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2025, les passoires énergétiques présentant un diagnostic de performance énergétique (DPE) étiqueté G ne peuvent plus être mis en location s'ils ne sont pas rénovés thermiquement. À compter du 1er janvier 2028, cette interdiction concernera également tous les logements classés F.

Ces interdictions de location auront pour conséquence une baisse de logements (...)



Amiante : indignation après la suppression d'un groupe d'études à l'Assemblée

Dans une lettre adressée à la présidente de l'Assemblée nationale, le secrétaire général du PS et eurodéputé Pierre Juvet appelle à rétablir le groupe d'études consacré à l'amiante, supprimé pour des questions de « *rationalisation* ».

Dans cette lettre adressée à Yaël Braun-Pivet, M. Juvet dit partager « *l'indignation* » des adhérentes et adhérents des associations de défense des victimes de l'amiante, qui « *ont appris avec une vive inquiétude et colère la suppression du groupe d'études de l'Assemblée nationale consacré à ces questions* ».

Selon Pierre Juvet, cette suppression entraîne « *l'invisibilisation d'une problématique de santé publique importante* ».

« *Les victimes de l'amiante constituent une population de travailleuses et de travailleurs qui doit faire face à des maladies, souvent graves, et trop fréquemment mal reconnues et mal indemnisées* », souligne-t-il.

Pour rappel, l'amiante - qui a été utilisé pendant de nombreuses années, notamment dans la construction de bâtiments au cours du 20ème siècle - est

désormais interdit dans de nombreux pays, dont la France.

De nombreuses victimes de l'amiante

Ce matériau est reconnu comme la première cause de cancers d'origine professionnelle et la deuxième cause de maladies professionnelles. Parmi les cancers les plus fréquents, on retrouve notamment ceux du poumon, de la plèvre, mais aussi ceux du larynx et de l'ovaire.

Selon un rapport du Haut Conseil de la Santé Publique publié en 2014, il devrait notamment y avoir entre 50 000 et 75 000 décès par cancer du poumon lié à l'amiante d'ici 2050.

Claire Lemonnier (avec AFP)

ZAN : vers un report de l'objectif intermédiaire à 2034 ?

Le ministre de l'Aménagement du territoire François Rebsamen a proposé le 29 janvier de conserver, tout en le décalant de 2031 à 2034, un objectif intermédiaire de réduction de l'artificialisation des sols. Un souhait à contre-courant de celui des sénateurs, qui eux souhaitent le supprimer.

Le ZAN est encore une fois à l'origine de discordances. Ce 29 janvier, le ministre de l'Aménagement du territoire François Rebsamen s'est opposé au choix des sénateurs, en proposant de conserver, tout en le décalant de 2031 à 2034, un objectif intermédiaire de réduction de



l'artificialisation des sols. La Chambre haute du Parlement souhaite en majorité une suppression pure et simple.

Inscrit dans la loi Climat de 2021, le ZAN vise à stopper l'étalement urbain d'ici à 2050. À cette date, toute nouvelle surface urbanisée devra être compensée par la renaturation d'une (...)

A

Artificialisation des sols : des acteurs réclament un cadre national clair

L'artificialisation des sols en France progresse quatre fois plus vite que la croissance démographique, faisant du pays le plus mauvais élève européen. Pour enrayer ce phénomène, une coalition de collectivités, d'experts et d'entreprises plaide pour un cadre national structuré.

Face à une situation jugée « alarmante » en France, une coalition d'acteurs réunis au sein de l'Institut de la Transition foncière a lancé un appel à une « politique nationale cohérente de protection et de gestion des sols ».



Selon Jean Guiony, président de l'Institut, « l'artificialisation progresse quatre fois plus vite que la démographie, ce qui fait de la France le plus mauvais élève de l'Union européenne en rythme d'artificialisation ». Lors d'une conférence de presse, il a insisté sur la nécessité de fixer un « cadre national clair », comparable à ceux existants pour le (...)

A

Le gouvernement et la CAPEB se mobilisent pour Mayotte

À Mayotte, la solidarité s'intensifie pour remettre l'archipel sur pied, deux mois après le passage dévastateur du cyclone Chido. Le gouvernement et la CAPEB se mobilisent en ce sens, avec notamment l'ADIL de Mayotte et la création d'un fonds de soutien à l'intention des artisans mahorais.

Près de deux mois après le passage du cyclone Chido sur l'archipel de Mayotte, une nouvelle structure d'information juridique sur le logement a été créée. Celle-ci doit permettre d'accompagner au mieux la reconstruction et le plan Mayotte debout voulu par le Premier ministre.



L'arrêté, publié le 7 février et signé par la ministre chargée du Logement, permet d'agréer l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de Mayotte et lui faire intégrer le réseau national des ADIL.

L'ADIL de Mayotte, cofinancée à parité par l'État et le Conseil Départemental, pourra (...)

A

Mayotte : l'ACIM rappelle l'intérêt des constructions modulaires

Livrer près de 30 000 m² de constructions modulaires par mois, c'est ce que l'ACIM estime être capable de faire à compter du mois de mars pour participer à la reconstruction de l'archipel de Mayotte, dévasté par le cyclone Chido mi-décembre.

Alors que l'heure est à la reconstruction de Mayotte après le passage du cyclone Chido le 14 décembre dernier, l'ACIM (syndicat professionnel des acteurs de la construction industrialisée et modulaire) annonce s'engager à « mobiliser les ressources de ses membres



pour répondre rapidement aux besoins en infrastructures » sur l'archipel dévasté.

À compter de mars 2025, le syndicat assure qu'il sera en mesure de livrer près de 30 000 m² de bâtiments modulaires par mois depuis la métropole.

A

Construction durable : le gouvernement mise sur la préfabrication bois

La préfabrication bois est une solution et une filière d'avenir, ont tenu à rappeler les ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique, alors que la ministre du Logement visitait le 20 février les usines de l'entreprise Ossabois, dans la Loire (42).

Valérie Létard, ministre chargée du Logement, était en déplacement le 20 février dans le département de la Loire pour visiter les usines de l'entreprise Ossabois, spécialisée dans la construction hors-site en bois. L'occasion de rappeler les atouts de la préfabrication bois dans la construction.

Une part croissante du bois dans la construction

Depuis plusieurs années, le bois prend une place croissante dans la construction, et son utilisation s'est accélérée depuis l'entrée en vigueur de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) il y a trois ans.

Ainsi, en 2022, le chiffre d'affaires du secteur de la construction bois atteignait 4,6 milliards d'euros en France, soit +14,3 % par rapport à 2020, selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

Des avancées réglementaires

Jusqu'ici, les principaux freins au déploiement de la construction bois et des matériaux biosourcés étaient le risque incendie et l'aspect assurantiel.

Toutefois, selon les ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique, « *les travaux interministériels engagés ont permis d'adapter la réglementation incendie aux nouvelles techniques constructives, assurant ainsi une meilleure intégration du bois et des matériaux biosourcés dans les projets de construction* ».

Les deux ministères précisent que ces évolutions seront présentées lors de la 14^{ème} édition du Forum International Bois Construction, qui se déroulera du 26 au 28 février, au Grand Palais, à Paris.

Performance énergétique : les derniers chiffres clés de l'OID

Le baromètre 2024 de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) montre une baisse globale des consommations énergétiques et des émissions de GES dans le bâtiment. La tendance est plus forte en tertiaire (-7,1 %), qu'en résidentiel collectif (-2,1 %). Découvrez les chiffres clés.

31 200 bâtiments pour 113 millions de m² de surface. C'est l'échantillon sur lequel l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) se repose pour établir son Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments (BPE).

À nouveau baromètre, nouvelle méthode, afin de recalculer les données à périmètre constant depuis 2010 pour les plus anciennes. « *Ce recalibrage garantit une lecture cohérente et précise des tendances des consommations réelles des bâtiments* », justifie l'observatoire.

Parmi les indicateurs analysés : la consommation énergétique finale et primaire des bâtiments, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation d'eau et leur production de déchets.

Le baromètre de l'OID révèle ainsi qu'en 2023, les consommations énergétiques et

émissions GES reculent, variations climatiques retirées et toutes typologies de bâtiment confondus. La tendance est plus forte dans le tertiaire (-7,1 %), par rapport au résidentiel (-2,1 %).

Sur ce dernier secteur, la « *baisse des émissions observée depuis 2018* » est « *davantage imputable au verdissement du mix énergétique qu'à une baisse des consommations d'énergie* », lit-on dans le communiqué de l'OID. Notons que l'amélioration énergétique des copropriétés est un chantier épineux.

D'abord à cause du coût, problème analysé dans une enquête Rénovons Collectif et BVA. Des fédérations professionnelles du bâtiment ont d'ailleurs proposé des solutions, comme la CAPEB, qui avait appelé à la création d'un prêt vert garanti début 2023.



Feuille de route énergétique : des points à muscler selon le HCC

Alors que le gouvernement a annoncé une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) au second trimestre 2025, le Haut Conseil pour le Climat propose des axes d'amélioration. Sortie des énergies fossiles, budget MaPrimeRénov', mobilités propres... Des conditions ont été soulevées par ces experts, pour une transition énergétique viable en France.

En novembre 2024, le gouvernement a lancé une concertation publique sur sa nouvelle Stratégie nationale bas-carbone, mais également sa nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Cette dernière dresse une feuille de route, en matière de production et de consommation d'énergie pour la période 2025-2035.

En rappelant qu'une loi sur le sujet a été adoptée au Sénat, avec le soutien du gouvernement Barnier, aujourd'hui remplacé par le gouvernement Bayrou. Le texte sénatorial prévoit 50 % de décarbonation dans le mix énergétique et 90 % pour le mix électrique. Leur stratégie s'axe sur le développement de capacités nucléaires mais aussi d'énergies renouvelables.

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, a annoncé une

publication du PPE « *au début du deuxième trimestre* ». Cela n'a pas empêché le Haut Conseil pour le climat (HCC) d'alerter le 31 janvier « *sur les leviers d'action indispensables qui ne semblent pas encore pleinement mobilisés* ».

Sortie des énergies fossiles, budget MaPrimeRénov', mobilités propres...

Constitué de scientifiques, l'organisme indépendant a défini « *six conditions de réussite pour la décarbonation du système énergétique et pour sa résilience au changement climatique* », a exposé son président Jean-François Soussana lors d'un point presse.

Certes, la ministre de la Transition écologique vante une stratégie visant « *d'ici 2035, à réduire d'un tiers notre (...)* »

Chaleur renouvelable : la France doit encore accélérer

La part de chaleur renouvelable n'a que peu augmenté en France en 2023, selon les auteurs du Panorama de la chaleur renouvelable. Si elle a atteint 27,8 % de la consommation finale de chaleur il y a 2 ans, elle doit encore augmenter pour atteindre l'objectif de 38 % d'ici 2030, et ce grâce à des politiques de soutien.

Comme chaque année, cinq fédérations et syndicats des énergies renouvelables - le SER, la FEDENE, UNICLIMA, le CIBE et l'AFPG - publient leur « *Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération* ».

Une très légère hausse en 2023

Selon le bilan de cette huitième édition, la chaleur renouvelable représentait 27,8 % de la consommation finale de chaleur en France en 2023, soit une très légère augmentation par rapport à 2022. Cette part est en constante augmentation depuis de nombreuses années. Pour rappel, en 2009, elle n'était que de 15 %.

Cette croissance peut notamment s'expliquer par la mise en place du fonds chaleur en 2009, qui a depuis permis d'aider plus de 8 500 installations totalisant une capacité de production de 45,4 TWh/an de chaleur renouvelable.

Par ailleurs, selon l'Ademe, 14 milliards d'euros ont depuis été investis dans les territoires, soit près de 4 fois le montant des aides distribuées.

Dans le détail, sur les 173,5 TWh de chaleur renouvelable produits en 2023, 42,1 % provenaient du chauffage au bois domestique, 25,1 % des pompes à chaleur aérothermiques, 17,9 % des chaufferies bois (individuelles, collectives ou tertiaires), et 6,7 % du gaz renouvelable.

Toutefois, les auteurs du panorama soulignent que la production de chaleur dépend encore trop largement des énergies fossiles et importées, qui rendent la France dépendante à d'autres pays et aux aléas géopolitiques.

Près d'un Français sur deux équipé d'une solution EnR : un record

Qualit'EnR publie les résultats de la 14ème édition du baromètre OpinionWay « Les Français et les énergies renouvelables ». Deux tendances fortes se dégagent : une confiance accrue des Français concernant le coût de l'énergie et son impact sur leur pouvoir d'achat, ainsi que la généralisation progressive des équipements EnR.

La confiance des Français vis-à-vis du coût de l'énergie et de leur pouvoir d'achat est en hausse en 2025 par rapport à 2024. C'est le premier enseignement que l'on peut tirer de la 14ème édition du baromètre OpinionWay pour Qualit'EnR.

En 2025, les Français se montrent donc plutôt optimistes à l'heure de régler leurs factures d'énergie. Ils sont 59 % à être confiants dans leur capacité à faire face à l'évolution de leurs factures, en augmentation de 12 points par rapport à 2024.

Par ailleurs, 22 % des Français qui expriment un avis ne prévoient pas d'augmentation voire anticipent une baisse de leurs factures. Ils étaient seulement 6 % en 2024.

Malgré tout, il existe deux France bien distinctes à l'heure de régler les factures

d'eau chaude, de chauffage et d'électricité. En effet, 21 % des sondés consacrent -5 % de leur budget à leurs factures d'énergie, tandis que 15 % y consacrent +30 %. Parmi ces derniers, on retrouve notamment des femmes, et la tranche d'âge des 18-34 ans.

Dans ce contexte, plus de 6 Français sur 10 (63 %) préfèrent adopter une consommation d'énergie plus sobre, plutôt que de réduire leurs dépenses (36 %) pour faire face à leurs factures d'énergie.

En 2025, 57 % des Français privilégient les éco-gestes pour réduire leurs factures, soit deux points de plus qu'en 2024. Ils sont également 27 % à envisager de changer de fournisseur d'énergie.

Photovoltaïque : une baisse de soutien inquiète le secteur

Le 12 février, le cabinet du ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie présentait une refonte du cadre de développement du solaire photovoltaïque. Une mesure consistant à réduire le soutien aux projets solaires d'une puissance inférieure à 500 kWc, a alarmé le secteur.

Dans un communiqué de presse publié le 13 février, le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) et Enerplan s'inquiètent de la mise en place d'une mesure délétère pour le solaire photovoltaïque.

Alors qu'au Sommet sur l'Intelligence artificielle, le président Emmanuel Macron vantait un mix électrique français très décarboné, la filière photovoltaïque regrette des décisions contradictoires prises dans la foulée par le cabinet du ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie.

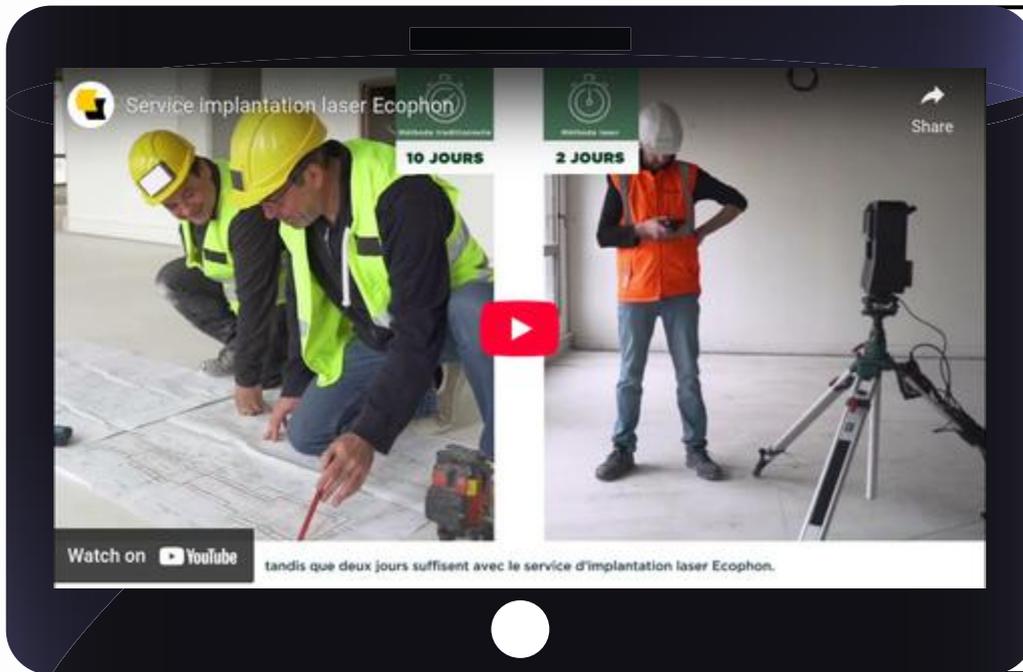
Si l'une des annonces consistant à introduire de nouveaux critères soutenant les projets de gigafactories à compter du 1er juillet 2026 a été accueillie très favorablement, une autre mesure inquiète particulièrement le secteur.

D'après la filière photovoltaïque, le gouvernement envisagerait de réduire les niveaux de soutien aux projets solaires d'une puissance inférieure à 500 kWc (segment dit « S21 »), et ce de façon rétroactive au 1er février 2025.

« Le segment 100-500 kWc a fait preuve d'un fort dynamisme sur les dernières années. Le tarif de soutien sera ajusté pour préserver l'équilibre économique des projets, tout en maîtrisant la dépense publique », explique dans un communiqué le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie.

Selon les calculs d'Effy, « la prime à l'installation, qui a déjà connu une baisse de -40% depuis un an, serait encore divisée par deux. Le tarif de rachat du surplus d'électricité serait quant à lui divisé par trois, passant de 12,7 centimes d'euros à 4 centimes d'euros », évalue le spécialiste.

Installation 7 fois plus rapide avec le service d'implantation laser Ecophon

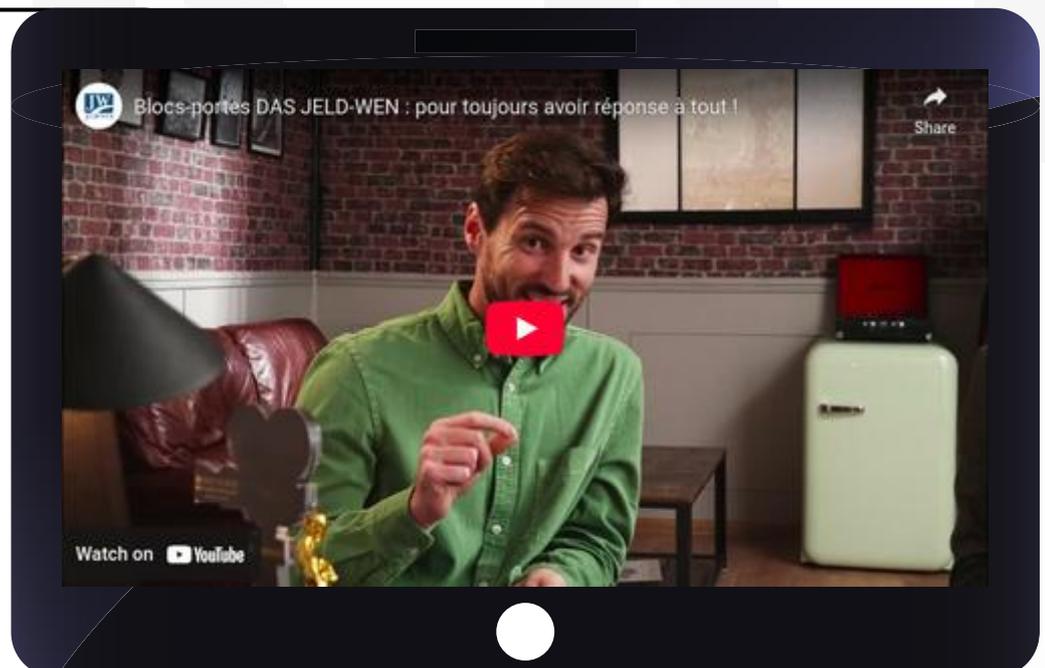


Ecophon lance un nouveau service, le service d'implantation laser. Installez des unités flottantes, des panneaux muraux et des plafonds modulaires de 3 à 7 fois plus rapidement que les méthodes traditionnelles.

A

Blocs-portes DAS JELD-WEN : pour toujours avoir réponse à tout !

Les blocs-portes DAS qui équipent les issues de secours ou assurent la fonction de compartimentage dans les Établissements Recevant du Public doivent pouvoir contenir un incendie suffisamment longtemps pour permettre...



A

Une année 2024 à oublier pour la construction neuve

Malgré un léger rebond au dernier trimestre, le nombre de permis de construire a de nouveau chuté en 2024, selon les données provisoires communiquées par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation.

Encore une année à oublier pour le logement neuf. Selon les données provisoires communiquées ce 29 janvier par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, le nombre de permis de construire a de nouveau chuté en 2024, malgré un léger rebond au dernier trimestre.

Sur l'ensemble de l'année passée, 330 400 logements ont été autorisés à la construction, soit un nombre en baisse de 12,3 % par rapport à 2023, malgré un léger rebond (+5 %) au 4ème trimestre par rapport au trimestre précédent.

Un rebond qui s'explique en partie par un mois de décembre plutôt intéressant, avec la construction de 28 400 logements autorisés, en légère hausse par rapport au mois de novembre (+4,5 %). Le nombre de mises en chantier a reculé de 11,1 % sur un an, à 263 100 logements, avec un net rebond (+16,6 %) en décembre par rapport au mois de novembre.

Concernant les logements individuels, sur un an, les autorisations ont reculé de manière plus importante (-14,9 %), à 118 400 unités, que les logements collectifs (-10,7 %), avec 212 000 logements autorisés.

Le ministère a toutefois prévenu que les chiffres des mises en chantier sont susceptibles d'être révisés.

La construction neuve est confrontée à une grave crise depuis plus de deux ans. Les coûts de construction ont sensiblement augmenté du fait de la hausse du prix des matériaux consécutive à la guerre en Ukraine, et de l'entrée en vigueur de la RE2020.

Parallèlement, les acquéreurs ont pâti de la brutale remontée des taux d'emprunt, et de la fin de mesures de soutien au crédit et à l'investissement locatif.

Jérémy Leduc

Bâtiment en Île-de-France : la crise s'installe durablement

Les difficultés s'accumulent pour le bâtiment en Île-de-France. Après une année 2024 compliquée, le secteur s'attend à une nouvelle baisse d'activité en 2025, avec une chute annoncée des mises en chantier.

Alors que 2024 s'achève, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) Grand Paris Île-de-France dresse un bilan préoccupant du secteur.

L'organisation des Jeux Olympiques 2024 a pesé sur l'activité du bâtiment francilien. « Peu impliquées dans les



chantiers olympiques, nos entreprises ont dû faire face à des restrictions sévères », explique Edouard Durier, vice-président en charge des affaires économiques de la FFB Grand Paris Île-de-France. Interdictions de travaux sur la voirie, difficultés d'accès aux chantiers et reports de projets ont freiné la dynamique du secteur.

A

Artisanat du bâtiment en AuRA : l'activité a pâti de l'instabilité politique au T4 2024

L'artisanat du bâtiment a pâti de l'instabilité politique au quatrième trimestre 2024, selon la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes, qui publie sa dernière note de conjoncture. L'activité s'est notamment révélée plus difficile, avec moins de visibilité sur les carnets de commandes.

En ce début d'année, la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) dévoile les résultats de son enquête trimestrielle.

Au quatrième trimestre 2024, 51 % des chefs d'entreprise artisanale du



bâtiment de la région AuRA ont trouvé l'activité difficile, voire très difficile, soit 11 points de plus qu'au trimestre précédent.

Dans le détail, les métiers les plus touchés sont les agenceurs-cuisinistes, les entreprises travaillant dans les énergies renouvelables, les entreprises de plâtrerie-isolation (...)

A

Logement neuf en 2025 : vers une lueur d'espoir pour la promotion immobilière ?

Une chute des permis de construire, des mises en vente divisées par deux et des faillites en cascade : 2024 restera comme une année noire pour l'immobilier neuf. Malgré ce constat, la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) entrevoit des signes d'amélioration pour 2025.

L'année 2024 restera comme l'une des plus sombres pour le logement neuf en France. Le président de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI), Pascal Boulanger, n'a pas mâché ses mots, qualifiant cette année de « *catastrophique* ».

Selon lui, il faut remonter cinquante ans en arrière pour trouver un niveau d'activité aussi bas.

Un secteur au bord du précipice

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le nombre de permis de construire délivrés est tombé à 330 400, un niveau historiquement bas, en recul de 12,3 % par rapport à 2023, qui était déjà une année très faible. Ce chiffre est même inférieur de 28 % à celui enregistré avant la crise sanitaire. « *Tout est divisé par deux : les autorisations, les permis de construire et les mises en vente* », constate Pascal Boulanger.

La chute des mises en vente est particulièrement préoccupante : moins de 10 000 logements ont été commercialisés au quatrième trimestre, portant le total annuel à seulement 50 589. Cela représente un effondrement de plus de 30 % par rapport à 2023 et de plus de 50 % par rapport à 2022.

Les conséquences de cet effondrement sont lourdes pour toute la filière. La profession est confrontée à une « *hécatombe* », alerte Pascal Boulanger. « *On est passé d'environ 32 000 salariés à moins de 27 000 en deux ans (...) et depuis quelques mois, on voit des promoteurs en redressement judiciaire, des fonds investis dans des immeubles (...) qui ne se vendent pas* », déplore-t-il.



Industries du bâtiment : après une année 2024 morose, 2025 s'annonce tout aussi difficile

L'année 2024 a marqué un net recul pour les industriels du bâtiment. Face à une demande en berne et à des coûts en hausse, l'AIMCC dresse un bilan préoccupant et anticipe une nouvelle année difficile en 2025.

L'année 2024 s'est révélée particulièrement difficile pour les industriels du bâtiment, selon l'AIMCC (Association des industries des produits de construction). 96 % des répondants ont constaté une baisse de leur volume d'activité, dont 55 % enregistrant une chute supérieure à 10 %.

Le gros œuvre a été le plus touché, tandis que le second œuvre et les équipements ont également subi des baisses significatives, bien que plus disparates. Cette diminution d'activité est principalement attribuée à un manque de demande et à l'augmentation des coûts, notamment salariaux, liés à l'inflation.

Après la chute, le choc social ?

L'année 2025 s'annonce tout aussi complexe. Près de 79 % des industriels anticipent une poursuite de la crise avec une baisse d'activité dans les trois

secteurs. Le gros œuvre, déjà fortement touché en 2024, ne voit pas d'amélioration à court terme. Le second œuvre, moins affecté l'an dernier, prévoit cette fois-ci une nette détérioration. Concernant les équipements, les perspectives varient en fonction de la nature des produits concernés.

Parmi les principales inquiétudes, la demande insuffisante reste le premier frein cité par 35 % des répondants. Pour la première fois depuis plusieurs années, la question des effectifs devient un enjeu majeur, avec près de la moitié des industriels envisageant des réductions de personnel. Si le recours aux contrats d'intérim et à l'activité partielle était jusqu'à présent privilégié, certains n'excluent plus la mise en place de plans sociaux. Les techniciens restent les profils les plus recherchés pour l'année à venir.

Quand la crise du bâtiment se lit dans le bilan du génie climatique

Dans son bilan 2024, le groupement Uniclimate fait état d'une tendance baissière dans moult segments du génie climatique. Le fruit d'une crise dans la construction et la rénovation, accentuée par des arbitrages budgétaires déconcertants pour la filière.

Le groupement professionnel des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques (Uniclimate) a dévoilé le 6 février son bilan 2024.

Il fait état d'un marché du génie climatique « dégradé », « marqué par de fortes turbulences ».

124 000 PAC Air/Eau en moins sur le marché

Uniclimate constate, « sans surprise » une chute sur le segment pompe à chaleur Air/Eau (-40,4 %) entre 2023 et 2024. Soit une baisse de 124 000 unités vendues sur le marché.

« Le contexte économique et politique ainsi que le manque de compétitivité de l'électricité expliquent en partie ces mauvais résultats. Cependant, la perte de confiance ne touche pas uniquement les particuliers et les maîtres d'ouvrage », décrypte le groupement.

« Les professionnels sur le terrain ont été également perturbés par le manque de stabilité des mécanismes d'aide, en particulier MaPrimeRénov' qui a engendré un coup de frein sévère sur les ventes pendant tout le premier semestre. Les aménagements concédés à partir du 15 mai n'ont malheureusement pas permis de sauver l'année », abonde-t-il.

On note une forte contraction dans les PAC haute température (-59 %). Pendant ce temps, les PAC monoblocs - dont la « dynamique s'était enclenchée en 2023 » - s'inscrivent « dans la tendance générale ». Moins d'impact pour les PAC de petite puissance (< 6 kW), « bénéficiant d'une meilleure pénétration dans la construction de logements individuels neufs ».

Pour 2025, Uniclimate reste toutefois optimiste sur ce segment, compte tenu (...)

Wikivillage, le nouveau tiers-lieu parisien

Réalisée par AAA et DVVD, Wikivillage est une nouvelle pièce rajoutée au puzzle urbain et dense du 20ème arrondissement de Paris.

Conçu par les agences AAA et DVVD, associées sur le projet réalisé pour le compte de REI Promotion et d'Etic, l'ensemble qui prend la place d'un ancien parking, se détermine par ses diverses qualités. Qu'elles soient environnementales, sociales ou économiques.

Un havre pour l'entrepreneuriat écologique et social

Wikivillage est un immeuble composé de bureaux, d'espaces de coworking mais aussi de salles de réunion, d'un Fablab et de deux restaurants en circuit court. Il est destiné à des entreprises innovantes dans le domaine de l'écologie et de l'entrepreneuriat social.

L'édifice qui s'élève sur cinq étages au-dessus du rez-de-chaussée, est conçu dans une démarche limitant les déchets et adoptant une stratégie bas-carbone sur toute sa durée de vie.

Des bureaux de différents volumes

Le projet occupe un emplacement stratégique. En effet, situé au 8, rue de Srebrenica, l'ensemble, entouré par plusieurs immeubles de grande hauteur à l'allure très caractéristique, s'implante au sein d'un des quartiers les plus denses de la capitale.



À La Rochelle, Archi 5 réalise un projet exemplaire

À La Rochelle, l'agence d'architecture Archi 5 a réalisé un projet ambitieux qui transcrit avec brio les idées de durabilité et d'économie d'énergie.

Il était une construction qui se trouvait à La Rochelle. Le bâtiment, sérieusement vieilli, devait laisser place à un équipement plus neuf, plus fonctionnel et plus écologique.

Les architectes de l'agence Archi 5, mandatés par la commune, ont privilégié une restructuration doublée d'une extension. Il ne s'agit pas d'une simple rénovation, mais d'une réhabilitation lourde réalisée avec beaucoup de précaution.

Quant aux multiples extensions, elles mettent en avant une structure en bois et des matériaux biosourcés. Réhabiliter au lieu de démolir, recomposer au lieu de détruire, réaménager au lieu de jeter. Bref, il s'agissait d'une vision précise pour mettre en valeur le déjà-là, tout en incorporant le futur.

À la fois fonctionnel et économe, l'ensemble complètement métamorphosé est prêt à affronter l'avenir.

Les architectes, après avoir étudié les exigences liées à la ville et au programme, ont démolé la partie centrale existante. Le dessin du projet reprend le minimalisme de l'existant. Ce dernier, datant des années 1970, se trouve complètement changé grâce à une intervention sensible, qu'on peut qualifier de haute couture.



La stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029 dévoilée

Le ministère de la Culture a révélé sa stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029. Dans sa trentaine de mesures, deux lignes assez claires : adapter la profession aux contextes régionaux et encourager la professionnalisation dans les études d'architecture.

Le 4 février, Rachida Dati a dévoilé la stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029.

« Rénover le bâti existant, imaginer de nouvelles façons de vivre et d'habiter, s'adapter aux transitions écologique et numérique, ce sont autant de défis qui nécessitent l'engagement de toutes celles et ceux qui font l'architecture aujourd'hui », commente la ministre de la Culture, dans un communiqué.

S'adapter aux contextes régionaux

Dans la trentaine de mesures gouvernementales, on relève la création, dès 2025, d'un comité interministériel pour l'architecture.

La stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029 envisage une réforme de la mission interministérielle, toujours dès 2025.

L'objectif est de « renforcer le soutien et l'accompagnement de l'État en matière de formation, d'ingénierie et de soutien technique à destination des élus locaux et des associations qui ont besoin de conseils dans leurs maîtrises d'ouvrage ».

Voeux aux acteurs culturels

Une première école d'architecture d'Outre-mer ouvre en mars

Une ancienne antenne réunionnaise de l'ENSA de Montpellier ouvre ce mois de mars. Elle devient ainsi la 21ème École Nationale Supérieure d'Architecture du territoire français.

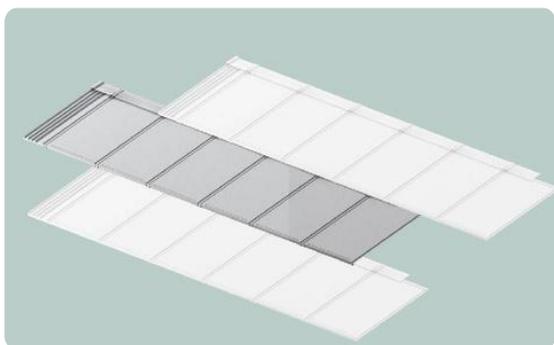
Le 1er mars, une première école publique d'architecture d'Outre-mer ouvre à La Réunion. Il s'agit d'une ancienne antenne de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Montpellier, ouverte en 1988 et qui va prendre son autonomie.

Le décret associé à cette création a été publié le 1er février au Journal officiel.

Accompagner la reconstruction de Mayotte

L'idée : « *mieux recouvrir les besoins architecturaux des Outre-mer* », a déclaré la ministre de la Culture Rachida Dati, le 4 février.

« *Avec cette reconnaissance, l'ENSA-La Réunion devient la 21ème École Nationale Supérieure d'Architecture du territoire français, offrant aux étudiants une formation d'excellence au cœur de l'océan Indien. Cette création répond à une ambition forte : développer un enseignement adapté aux enjeux climatiques et sociétaux, dans des contextes tropicaux* », se réjouit la future école réunionnaise dans un communiqué. Un écho aux travaux des nouvelles Assises de la Construction durable en Outre-Mer (...)



METROTILE INTERLOCK IPANEL : panneaux avec un aspect d'ardoises et de tuiles métalliques

Les panneaux de toiture iPANEL offrent une esthétique élégante avec un aspect ardoise ou tuile métallique, tout en garantissant une grande résistance aux conditions climatiques extrêmes. Chaque panneau est composé de 6 éléments de 205 x 375 mm.

A



Prélinteau Rector en béton précontraint ou céramique

Le prélinteau Rector en béton précontraint ou céramique est un élément coffrant en béton précontraint par fils adhérents. Il ne contient pas d'armature transversale, ce qui facilite la réalisation des linteaux d'ouverture (fenêtres et portes).

A



ACTIsteel A : panneaux rayonnants métalliques chauffants et rafraîchissants pour le tertiaire

Les panneaux rayonnants métalliques ACTIsteel modèle A chauffent et rafraîchissent par le plafond les bâtiments tertiaires comme les bureaux, lycées, collèges, hôpitaux, halls d'accueil, magasins... Les panneaux diffusent une chaleur douce par rayonnement.

A



TOPIQ® Alpha 15 : dalle de plafond acoustique minérale

La dalle de plafond acoustique minérale TOPIQ® Alpha 15 est conçue pour offrir des performances acoustiques de haute qualité. Avec une épaisseur de 15 mm, elle est disponible en finitions de bords Board, Tegular 24/90 et Tegular 15/90.

A



Gamme de solutions ondulées COLORONDE : Couverture et Façade

Polyvalente et esthétique, la gamme Coloronde convient aussi bien en façade qu'en couverture. Disponible en 5 et 6 ondes et déclinée en cinq coloris garantis 10 ans, elle s'adapte à tous types de projets : tertiaire, collectif, résidentiel, et plus encore.

A



Barreaudage myMIX® : esthétique et sécurité

Le barreaudage myMIX® se distingue comme une solution de clôture alliant flexibilité, facilité d'installation et élégance. Ce système innovant offre une personnalisation poussée grâce à sa gamme diversifiée de composants.

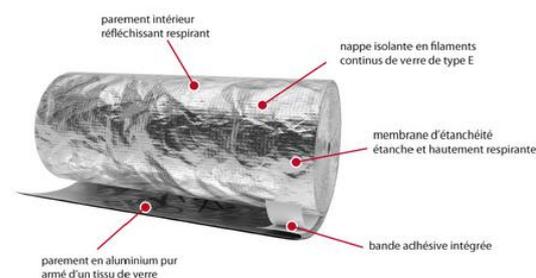
A



ECOVEGETAL MIXTE : parking perméable végétal et béton

ECOVEGETAL MIXTE combine les solutions ECOVEGETAL PAVÉ et ECOVEGETAL MOUSSES pour un rendu esthétique et une utilisation intensive du parking perméable. 100% modulable grâce à son système d'attache par tenons-mortaises.

A



WINCO Technologies - Skytech Pro XL : écran sous-toiture HPV isolant et non combustible

Écran de sous-toiture, pare-pluie HPV, non combustible et complément d'isolation pour toiture et façade ventilée, isolant mince, isolant réfléchissant. Le seul écran sous-toiture HPV isolant et non combustible sous Avis Technique du CSTB.

A



SEMIN Flex + : isolant flexible en fibres de bois de la gamme DOUG

Isolant biosourcé, flexible destiné à l'isolation thermique et phonique de l'intérieur des bâtiments dans le cadre de projets de construction ou de rénovation. Convient parfaitement pour la construction à ossature en bois.

A



PARNATUR FINITION INTÉRIEURE ARGILE : enduit de finition mince teinté dans la masse

L'enduit de finition mince géosourcé pour vos murs intérieurs. Découvrez PARNATUR Finition Intérieure Argile, un enduit de finition mince, spécialement conçu pour sublimer vos surfaces avec une épaisseur d'application de 3 à 4 mm.

A



Gamme Spira Pell : chaudières à granulés Étanche, Éco, Condens

La gamme regroupe trois modèles performants et écologiques : Spira Pell Étanche, Spira Pell Eco et Spira Pell Condens. Chacune de ces solutions répond aux exigences des habitations modernes, offrant un chauffage central fiable...

A



Cuve plate Pack'eau pour la gestion de l'eau de pluie

Cuve plate Pack'eau de Sebico. Cette nouvelle solution, fabriquée en France à partir de matériaux recyclables et recyclés à 30%, reflète l'engagement de Sebico en faveur de l'innovation durable et de la préservation des ressources.

A

Développez votre visibilité et vos avis clients !

helloVisibilité

199€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
 - Gestion du service Google My Business
 - Votre présence dans 25 annuaires
 - Page personnalisée sur l'annuaire helloArtisan
 - Système de collecte d'avis Google
 - Réponses prédéfinies aux avis
 - Interface de suivi de la visibilité et des avis

- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- Les services
 - Gestionnaire de compte dédié
 - Définition du périmètre géographique
 - Application mobile helloArtisan Pro



Accueil client externalisé + tous les avantages de helloVisibilité inclus

helloE-secrétariat

249€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine

- E-secrétariat
 - Numéro dédié (dont diffusion dans les annuaires helloVisibilité)
 - Prise en charge et gestion des appels de vos clients par un(e) E-secrétaire dédié
 - Accès à tous les contacts et mémos en temps réel grâce à l'application mobile helloArtisan Pro



Offre spéciale
Batimat 2024
1 MOIS OFFERT
sur
helloE-secrétariat !

Prise en charge des aides CEE – MPR* avec les fonctionnalités d'helloE-secretariat

En partenariat avec **homélior**[®]

helloRénov' Energétique

299€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- E-secrétariat

- Prise en charge des aides CEE & MaPrimeRénov' des clients particuliers
 - Prise en charge des aides de vos clients dès la signature du devis
 - Démarches administratives gérées par une équipe dédiée
 - Montant du reste à charge déduit des aides
 - Un accès en temps réel pour envoyer les demandes de prise en charge grâce à l'app mobile helloArtisan Pro



*CEE (Certificat d'économie d'énergie – MPR (MaPrimeRénov'))
Engagement : 1 an minimum, 2 mois offerts grâce au paiement annuel (jusqu'à 598€ HT offerts). E-secrétariat : jusqu'à 100 appels / mois puis tarification sur mesure en fonction du volume d'appels.